

APPROUVÉ
pour affichage immédiat

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 4 septembre 2018

N° 8

TITULAIRES
Mr PERDRIAUD

1er Collège
UNSA

SUPPLEANTS
/

1er Collège
/

TITULAIRES
Mr PRIEUR
Mme LE PENNUEN
Mr PEREIRA
Mme DAHYOT

2ème Collège
CFDT
CGT
UNSA
CFE-CGC

SUPPLEANTS
Mr MEERSCHOUT

2ème Collège
CGT

TITULAIRES
Mr MARCHAND

3ème Collège
CFE-CGC

SUPPLEANTS
/

3ème Collège
/

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX :

Mr CHEVIET	Représentant Syndical	CFE-CGC
Mr LE ROUSSEAU	Représentant Syndical	CGT
Mr ZOUAOUI	Représentant Syndical	CFDT

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
/

1er Collège
/

SUPPLEANTS
/

1er Collège
/

TITULAIRES
Mme BINET

2ème Collège
CFDT

SUPPLEANTS
Mr GOURIER
Mme BOURDILLEL

2ème Collège
UNSA
CFE-CGC

TITULAIRES
/

3ème Collège
/

SUPPLEANTS
Mr FELIERS

3ème Collège
CFE-CGC

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX :

Mme LOCHON	Représentante Syndicale	UNSA
------------	-------------------------	------

6 votants.

1 – Approbation du PV de la réunion du 26 juillet 2018

Reportée à la réunion du 28 septembre 2018.

2 – Point sur l'emploi

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

- V. AMIANT : Au 31 juillet, nous étions 971 salariés sur la région CENTRE OUEST :
 - **Centre Opérationnel Loire Atlantique – DLA** : 113 personnes à fin juillet, soit plus 6 personnes.
Plus 5 CDD, plus 1 transfert de DZIWI – Indre/Cher

CDD à fin juillet : 3 pour surcroît et 3 pour remplacement.
 - **Centre Opérationnel Côtes d'Armor, Ille & Vilaine - DZISZ** : 80 personnes à fin juillet, soit moins 1 personne
Moins 1 CDD

CDD à fin juillet : 2 pour surcroît.
 - **Centre Opérationnel Vendée, Maine & Loire - DZIVK** : 105 personnes à fin juillet, soit moins 1 personne
Plus 1 CDD, moins 2 fins de CDD

CDD à fin juillet : 1 pour remplacement, 1 pour surcroît.
 - **Centre Opérationnel Finistère – Morbihan - DZIVS** : 63 personnes à fin juillet, soit plus 1 personne
Plus 1 CDI

CDD à fin juillet : 4 pour surcroît.
 - **Centre Opérationnel Loiret - DVA** : 74 personnes à fin juillet, soit moins 1 personne
Plus 1 transfert de DZIWA – Eure & Loir, moins 1 départ à la retraite, moins 1 démission

CDD à fin juillet : 1 pour surcroît.

- **Centre Opérationnel Eure & Loire - DZIWA** : 56 personnes à fin juillet, soit moins 1 personne
Plus 1 CDI, moins 1 transfert vers DVA – Loiret, moins 1 fin de stage conventionné

CDD à fin juillet : 2 pour surcroît.

- **Centre Opérationnel Indre, Cher - DZIWI** : 43 personnes à fin juillet ; effectif constant
Plus 1 CDD, moins 1 transfert vers DLA – Loire Atlantique

CDD à fin juillet : 1 pour remplacement.

- **Centre Opérationnel Indre & Loire, Loir & Cher – DTJ** : 109 personnes à fin juillet ; effectif constant
Pas de mouvement

CDD à fin juillet : 1 pour remplacement.

- **Centre Opérationnel Sarthe Mayenne - DZIPH** : 66 personnes à fin juillet, soit plus 2 personnes
Plus 1 CDI, plus 1 CDD

CDD à fin juillet : 1 pour remplacement.

- **NUCLEAIRE - DZIYP** : 23 personnes à fin juillet, soit plus 3 personnes
Plus 3 CDI.

- **NOUVELLES ACTIVITES - DZJHZ** : 22 personnes à fin juillet, soit plus 2 personnes
Plus 2 CDI

CDD à fin juillet : 1 pour surcroît.

- **Direction Régionale - DLS** : 217 personnes à fin juillet ; effectif constant
Plus 1 mutation de DALKIA Nord, plus 1 CDI, plus 2 CDD, moins 1 départ à la retraite, moins 1 démission, moins 2 fins de stage conventionné

CDD à fin juillet : 3 pour surcroît et 2 pour remplacement.

- *Le Président : Je rappelle que s'agissant des salariés affectés sur le contrat de l'ESID à Brest, il convient de valoriser leur masse salariale en effet année pleine pour calculer le montant de la contribution complémentaire à verser au Comité au titre de l'exercice 2018.*

En effet, ces salariés ont été contractuellement repris avec leur ancienneté ; il est donc évident qu'ils peuvent prétendre aux prestations du Comité dans les mêmes conditions que les autres salariés.

- A. PEREIRA : Nous souhaiterions avoir la liste des salariés sur ce contrat, afin de les enregistrer sur le site du CE.
- *Le Président : Bien entendu. Il convient de formuler cette demande auprès d'Elisabeth MAIRE.*
- A. PEREIRA : Surtout les personnes pour qui vous avez intégré leur ancienneté dans leurs contrats.
- V. AMIANT : Il faut également prendre en compte les personnes qui ont été mutées d'une région à l'autre.
- A. PEREIRA : Sur les centrales également. Il ne faut pas qu'ils soient pénalisés.

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

POSTES OUVERTS AU 3 09 2018		
CENTRE	POSTE	Total
COA : LOIRE ATLANTIQUE	Technicien d'exploitation	2
		1
		1
	AEX	1
	Technicien de maintenance muti	1
COC : UES 37-41	Technicien d'exploitation	1
	REX	1
		1
	Responsable Maintenance CRE	1
COD : LOIRET	Frigoriste	1
	Technicien d'exploitation	1
	Technicien de Quart CHRO	1
COF : SARTHE MAYENNE	Technicien d'exploitation	1
		1
	Technicien d'exploitation	3
COG : COTE ARMOR - ILLE ET VILAINE	Technicien d'exploitation	6
		1
		1
		1
	REX	1
COI : FINISTERE - MORBIHAN	Technicien d'exploitation	2
	Technicien de quart	1
COJ : EURE ET LOIR	Technicien d'exploitation	1
	Technicien d'exploitation	1
		1
		1
COK : INDRE - CHER	Technicien d'exploitation	1
	Dispatcheur	1
COL : NUCLEAIRE	Frigoriste	1
	Technicien de maintenance CTF	1
	Régleur Aéraulique Belleville	1
	Technicien Ventilation	1
		1
	Chef de chantier ventilation	1
	Dieseliste	1
COS : DIRECTION ET SUPPORT UO	Spécialiste technique	1
	Commercial Sédentaire	1
	Ingénieur Fiabilité	1
	Acheteur	1
COX : ACTIVITES OPERATIONNELLES REGION	Technicien d'exploitation	1
		1
	Chargé de Mission	1
	Démarrreur d'Affaires	1
	Responsable CPP	1
	Ordonnanceur	1
		1
TOTAL		54

- *Le Président : A date, il nous reste 54 PAP. Ce décompte intègre par rapport au mois précédent, une quinzaine de postes supplémentaires pour faire face aux besoins en main d'œuvre sur un nouveau contrat industriel dans l'ouest de la région.*

- V. AMIANT : Sur certains des postes, des candidats ont pu être identifiés, mais tant que le contrat n'est pas signé par ces personnes, les postes restent dans cette liste.
- *Le Président : Pour le reste, nos difficultés se concentrent sur les postes à pourvoir au sein des CNPE.*
- B. PRIEUR : On a des petits détails à voir parce que, nous, on voit que sur le 37-41, la note de Gaël sur DTJ du 30 août, il y a 9 postes à pourvoir et on ne retrouve pas ces 9 postes.
- *Le Président : La DRH valide les DAE. Les listes et décomptes que nous vous fournissons sont le strict reflet des DAE validées à date. Je n'ai pas d'autre commentaire à vous faire.*
- C. MARCHAND : Côtes d'Armor : cela fait 9 techniciens que l'on cherche.
- *Le Président : Vous avez raison de le souligner.*
- V. AMIANT : Il y aura peut-être des reprises de personnel sur certains sites.
- *Le Président : Sur ce contrat industriel, le potentiel de recrutements est effectivement d'une quinzaine de personnes.*
- A. PEREIRA : En Eure & Loir, il va falloir, sans doute, « chasser le chat noir » car nous notons encore 4 démissions.
- H. PERDRIAUD : Il y a encore 3 personnes qui attendent aussi une réponse. Une proposition de postes est en cours.
- V. AMIANT : Certains salariés qui ont quitté l'entreprise, appellent leurs anciens collègues pour les débaucher.
- *Le Président : Je considère que ce Centre fait énormément d'efforts. Peut-être cela prendra encore un peu de temps. Pour le reste, je rebouclerai avec le management concerné.*
- A. PEREIRA : Il semblerait que le poste de quart au CHR d'Orléans soit pourvu mais il y aurait un souci administratif, il aurait un problème de carte d'identité.
- V. AMIANT : Les démarches sont engagées avec la Préfecture. L'objectif est de le passer en CDI, mais il faut que l'on ait son autorisation de travail.
- *Le Président : Nous avons un autre dossier en cours qui répond aux mêmes obligations administratives.*

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

- V. AMIANT :

CENTRES	REPLACEMENTS	SURCROITS
Loire Atlantique	3	1
Cotes d’Armor – Ille & Vilaine		
Vendée, Maine & Loire		1
Finistère, Morbihan		3
Région		
Indre & Loire, Loir & Cher	1	
Loiret	3	1
Indre et Cher		
Sarthe Mayenne	1	
Eure & Loir		1
Nucléaire	1	3
TOTAL	9	10

19 personnes, dont 9 pour remplacement et 10 pour surcroît.

3 – Alternance : taux de réussite, embauche, recrutement des futurs alternants

- V. AMIANT : 20 Alternants sortants DALKIA :
 - 17 ont terminé leur cursus,
 - 3 finissent au plus tard fin novembre.

Tous les alternants qui ont terminé, ont eu leur examen, soit 100 % de réussite sur les 17 sortants.

TSE : 4 sortants ont validé leur titre dont le major de la promotion qui se trouve sur la Région Centre Ouest.

BAC PRO TEMSEC : 10 sortants dont 4 sans mention, 3 avec mention « assez bien » et 3 avec mention « bien ».

BTS MAINTENANCE : 2 sortants qui ont obtenu leur BTS, mais nous n’avons pas les notes.

TITRE PRO TMET : 1 qui a validé son titre en début d’année.

Sur ces 17 sortants, 15 sont intégrés en CDI ou CDD si nous n’avons pas d’affectation définitive à proposer, voire en poursuite d’études.

Nous attendons les résultats pour les derniers alternants qui terminent leur cursus.

- *Le Président : On devrait avoir un taux d’embauche in fine extrêmement bon.*
- A. PEREIRA : Les 2 alternants qui n’ont pas été repris, avez-vous un motif ?
- V. AMIANT : Un alternant a eu un comportement inadmissible malgré ses bons résultats scolaires et un deuxième n’est pas au niveau attendu.

- C. MARCHAND : Il n'y a pas eu de problème géographique ?
- V. AMIANT : Non. Nous leur faisons une proposition. S'ils n'acceptent pas, une éventuelle autre proposition leur est faite même provisoire. L'objectif est de trouver un terrain d'entente.
- C. MARCHAND : C'est pour savoir si vous ressentez que la mobilité est intégrée.
- V. AMIANT : Oui, bien sûr. Un de nos alternants en BTS voulait partir refaire des études, mais nous l'avons convaincu d'intégrer les équipes DALKIA, ce qu'il a accepté.
- B. PRIEUR : Les propositions qu'on leur fait à ces alternants, que ce soit en CDD ou en CDI, ils sont sous le statut des 23 jours de RTT ?
- V. AMIANT : 23 jours de RTT ou pas, tout dépend de la date d'embauche et de leur affectation. S'ils sont embauchés au quart, ils n'ont pas de RTT et s'ils sont engagés après le 6 septembre, ce pourra être le nouvel accord qui s'applique.
- H. PERDRIAUD : Si on partait sur une hypothèse de personnes embauchées sans RTT, est-ce qu'elles pourraient à un moment ou un autre prétendre aux RTT ?
- *Le Président : Cela dépend de leur affectation, pas des conditions qui ont prévalu au moment de leur embauche. Donc, si un technicien est embauché à 35 h/semaine, donc sans RTT, puis est muté dans un autre secteur avec un horaire hebdomadaire de référence basé sur 38 h/semaine, il bénéficiera des mêmes RTT que ses collègues. Demain, si les projets d'accords sur le temps de travail sont signés, il suivra le régime horaire applicable à son secteur, avec les droits à RTT correspondants.*
- V. AMIANT : Sur les recrutements des alternants : 27 sont prévus pour DALKIA. 21 ont déjà été recrutés. On a jeté l'éponge à Bessé sur Braye ; il nous en reste donc 5 à pourvoir dont 3 TSE que nous souhaiterions vraiment et 1 BTS sur Belleville. Petite nouveauté, nous avons testé le dispositif proposé par Pôle Emploi : la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel) pour 5 de nos futurs alternants. Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de se former sur une période courte dans un domaine d'activité du métier qui sera exercé au sein des entreprises où ils seront recrutés. Nos 5 demandeurs d'emploi sont donc actuellement formés au Campus sur l'électricité. Nous espérons ainsi que ces alternants auront déjà un bon niveau dans ce domaine pour appréhender d'autres matières. On fera un bilan avec le Campus sur l'intérêt de ce dispositif.
- B. PRIEUR : Ils sont censés commencer quand ?
- V. AMIANT : Les rentrées au Campus se font le 17 septembre et 1 BTS démarre au 1^{er} octobre. L'alternant en licence réseau (lié à la cyber sécurité) commence le 24 septembre. Comme chaque année, une grosse partie de nos alternants se trouve à Jonzac et au Campus.
- C. DAHYOT : Est-ce que les personnes qui seront chargées de la cyber sécurité ne pourraient pas faire une petite formation pour le personnel de structures soumis à « diffusion restreinte » (dossiers Défense) ? En effet, un contrôle du client est toujours possible jusque dans nos PC. On est très mal informé sur ce sujet.

- *Le Président : La priorité est de répondre à nos engagements contractuels. Au-delà pourquoi pas, mais la personne que nous venons de recruter débute une formation en alternance, il faut donc être raisonnable.*

4 - Politique de maintien dans l'emploi : situation au 31 août 2018

- V. AMIANT : Le système fonctionne relativement bien (2 ans). Certains salariés en arrêt maladie nous demandent de pouvoir travailler en poste aménagé parce qu'ils n'ont pas envie de rester à la maison.
- *Le Président : Ce dispositif me semble raisonnablement connu.*
- V. AMIANT : Pour le moment, 3 salariés sont concernés sur 2018 et un quatrième vient de demander à bénéficier de ce dispositif. L'année dernière, on en avait eu 9.
- B. PRIEUR : Hier, j'ai été interpellé parce que je peux comprendre que pour le personnel il peut y avoir des situations bizarres et choquantes. Il y a une personne d'Angers qui a le bras dans le plâtre et qui conduit une voiture ! Et on parle de sécurité.
- V. AMIANT : On m'a dit qu'il avait un système de covoiturage.
- B. PRIEUR : Dans la politique sécuritaire, cela ne renvoie pas un bon message. Le dispositif est bien mais peut-être mal interprété.
- *Le Président : S'il y a une restriction médicale à la conduite de véhicule, il est indispensable de la respecter.*
- H. PERDRIAUD : Les personnes qui utilisent ce maintien à l'emploi ce sont plus des Cadres ou des Techniciens ?
- V. AMIANT : Cette année, ce sont plutôt des techniciens. L'année dernière, un certain nombre de salariés n'étaient pas des techniciens.

5 - Point sur la réalisation des critères d'intéressement

- *Le Président : Sur un certain nombre de critères nationaux ou régionaux, nous ne disposons pas encore des résultats. Pour le reste, nous vous transmettons le suivi des indicateurs par secteur. Un point de vigilance : les causeries sécurité !!!*
- V. AMIANT : Ce sont des tableaux à fin juillet. Certains secteurs n'ont pas engagé de causeries sécurité.
- C. MARCHAND : En ce qui concerne la sécurité, chaque établissement a défini un TF en fonction des entreprises et c'est spécifique à chaque établissement. Souvent, c'est demandé plus bas que l'objectif national.

- *Le Président : Ce n'est pas le cas pour Centre-Ouest. On nous demande déjà de progresser par rapport à n-1. La cible régionale 2018 est fixée à 5,7 et actuellement nous sommes à 11.*
- V. AMIANT : Le critère « causeries sécurité » concerne tous les secteurs.
- *Le Président : Vous regarderez ce tableau avec attention. L'indicateur qui est le moins bon, concerne le niveau d'avancement des causeries sécurité. Là il n'y a pas d'excuse.*
- V. AMIANT : Sur le calcul des indicateurs, des ajustements seront peut-être effectués car nous n'avons pas encore reçu de directives nationales sur la manière de faire.

6 - Information concernant la mise en place d'une ronde piscine le week-end à Guer

- V. AMIANT : Je vous ai envoyé une information concernant cette ronde piscine. Actuellement, cette ronde est réalisée par du personnel d'astreinte réparti sur un vaste territoire engendrant pour certains des kilomètres importants (ex. : Guer par rapport à Vannes, c'est 73 kms).
 - Il a donc été décidé de mettre en place un groupe dédié à cette ronde avec des salariés volontaires qui ne feront plus d'astreinte.
 - En plus de ces rondes, ils effectueront le vidage des cendriers de la chaudière bois de Guer entre les 2 analyses du samedi matin. Comme ils feront des heures sur ce week-end, ils récupéreront ces heures dans la semaine précédente.
- B. PRIEUR : Cela me paraît un peu surprenant. S'ils travaillent le dimanche, il faut décaler leur repos. Ils ont le droit à un repos de 24 heures par semaine.
- V. AMIANT : Ce sera effectivement le repos de la semaine.
- B. PRIEUR : Non, ils vont travailler pour se payer leur repos.
- V. AMIANT : Je me suis mal exprimée. Ils bénéficieront effectivement d'un repos hebdomadaire dans la semaine, lorsqu'ils travailleront le week-end.
- A. PEREIRA : Le mois dernier, lors de la dernière réunion de CE, nous avons missionné Mr. Eric DARMET concernant les problématiques rencontrées au sujet des piscines. Il s'était proposé pour cette mission sur les piscines. Est-ce qu'il en a fait partie ?
- V. AMIANT : Je ne sais pas mais il viendra nous en parler au prochain CE.

7 – Information concernant le déménagement de l'agence de Chartres

- V. AMIANT : Le bail de la rue Coulomb à Chartres arrive à échéance en décembre 2018. L'équipe basée à cet endroit va rejoindre les locaux de CESBRON qui sont des bâtiments récents. Sur le plan, je vous ai inscrit l'emplacement des 2 bureaux que nous occuperons. La salle de réunion sera commune avec CESBRON ainsi qu'un petit espace « café ». Un aménagement devrait permettre de créer un espace repas.

8 – Infos CE

- A. PEREIRA : Voyage Lisbonne : J'ai réceptionné les pochettes pour le voyage dont je vous ai informé lors de la dernière réunion de CE, et les ai remises à ceux qui sont présents et qui sont concernés par le voyage de Lisbonne. Pour les autres, nous allons les remettre en mains propre, sauf deux qui les recevront par courrier recommandé. Dans cette pochette, s'y trouvent tous les détails relatifs à leur voyage (départ le samedi 29 septembre et retour mercredi).

Secours exceptionnel : Une demande de secours exceptionnel suite à un décès, ce cas étant un cas particulier, je l'ai soumis aux membres de la commission ASC pour qu'ils statuent.

- *Le Président : Pouvez-vous m'en dire un peu plus ?*
- A. PEREIRA : J'en ai été informé par le service RH. C'est un salarié détaché, mais référencé chez nous. J'ai eu la copie des documents et à la suite de cela, je me suis rapproché de ce salarié. Le CE versera le montant de l'aide aux Pompes Funèbres.

9 – Questions diverses

9.1 – Date pour la commission formation

- V. AMIANT : Le lundi 17 septembre à 10 h 00 à TOURS.

9.2 – Enquête My EDF Group

- *Le Président : Pour votre information, l'enquête aura lieu du 2 au 30 octobre 2018.*

9.3 – Mise à jour des GPS

- H. PERDRIAUD : Est-ce que vous avez pu avoir une réponse pour les GPS ?
- *Le Président : Oui, il faut que chaque conducteur se connecte sur le site du constructeur de son véhicule. Il y trouvera la procédure à suivre. Pour autant, les mises à jour ne sont pas nécessairement disponibles pour toutes les marques et tous les modèles. En tout état de cause, les garagistes ne sont pas chargés de réaliser cette mise à jour.*

PROCHAINES RÉUNIONS A TOURS

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018